SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

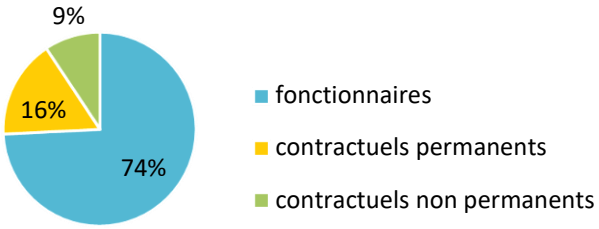
SYND DEPT ELIMINATION DECHETS MENAGERS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2025. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2025 transmises en 2026 par la collectivité au Centre de Gestion de Haute-Vienne.

Effectifs

97 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025

> 72 fonctionnaires
> 16 contractuels permanents
> 9 contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI

Précisions emplois non permanents au 31/12

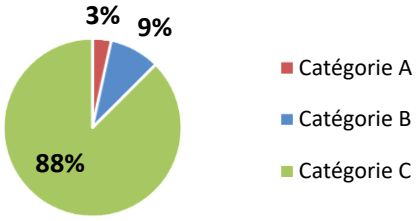
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 89 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2025 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

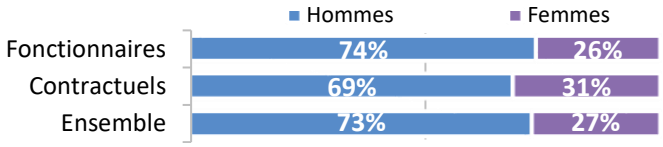
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	13%	19%	14%
Technique	82%	81%	82%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	6%		5%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



Les principaux cadres d'emplois

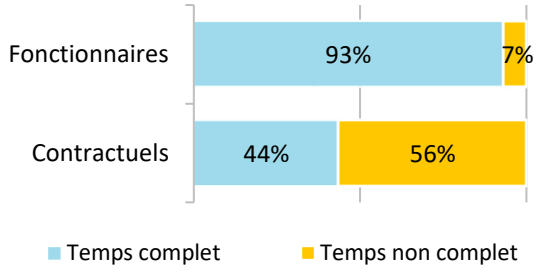
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	73%
Adjoints administratifs	8%
Techniciens	6%
Adjoints d'animation	5%
Rédacteurs	3%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2025

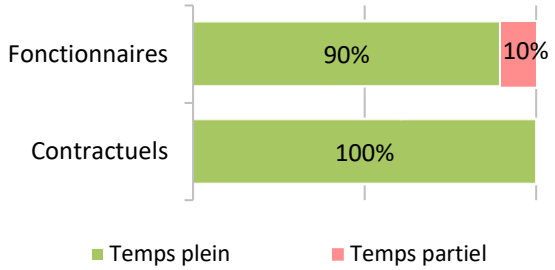
REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20261019-2026_57-DE

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	5 fonctionnaires TNC	9 contractuels TNC
Technique	8%	69%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

10% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

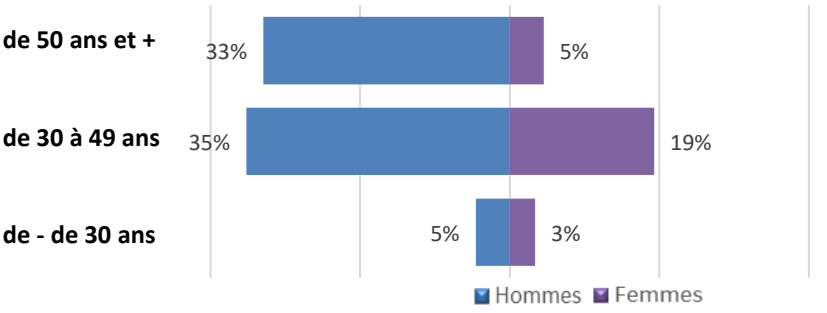
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	**45,63**
Contractuels permanents	**41,56**
Ensemble des permanents	**44,89**

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	**39,17**

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

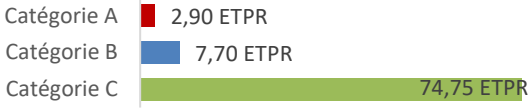
Équivalent temps plein rémunéré

85,62 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2025

> 69,19 fonctionnaires
> 16,16 contractuels permanents
> 0,27 contractuel non permanent

155 828 heures travaillées rémunérées en 2025

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20261019-2026_57-DE

Mouvements

En 2025, 27 arrivées d'agents permanents et 18 départs

3 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2024 [1]	Effectif physique au 31/12/2025
79 agents	**88 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025		
Fonctionnaires	↗	**2,9%**
Contractuels	↗	**77,8%**
Ensemble	↗	**11,4%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplacants	78%
Mutation	11%
Détachement	6%
Départ à la retraite	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	44%
Remplacements (contractuels)	44%
Voie de mutation	7%
Réintégration et retour	4%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2025 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2024) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2024)

Évolution professionnelle

Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

2 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

36 avancements d'échelon et 7 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées en 2025

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2025

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	2	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2025)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	100%

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20261019-2026_57-DE

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 19,62 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	19 611 650 €	Charges de personnel*	3 847 445 €	Soit 19,62 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 510 228 €
Primes et indemnités versées :	373 877 €
IFSE :	315 181 €
CIA :	26 750 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	6 317 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	25 469 €
SFT *(titulaire uniquement)* :	29 816 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

6 373 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	s	s	s	28 152 €	s
Technique	s		38 767 €		28 112 €	27 112 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation					26 805 €	
Toutes filières	**s**	**s**	**38 136 €**	**s**	**28 044 €**	**27 204 €**

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,89 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**15,34%**
Contractuels sur emplois permanents	**12,87%**
Ensemble	**14,89%**

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 38,34 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2025
- 476,67 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2025
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s			s	s		s	s				
Catégorie B	7 890 €	627 €	*7%*	7 850 €	793 €	*9%*	s	s				
Catégorie C	3 419 €	240 €	*7%*	3 177 €	283 €	*8%*	3 199 €	138 €	*4%*	1 877 €	69 €	*4%*

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20261019-2026_57-DE

Absences

En moyenne, 15,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2025 par fonctionnaire

> **En moyenne, 8,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2025 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**4,29%**	**2,29%**	**3,93%**	**0,00%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**4,29%**	**2,29%**	**3,93%**	**0,00%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**5,16%**	**2,29%**	**4,64%**	**0,00%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 26,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

12 accidents du travail déclarés au total en 2025

> 12 accidents du travail pour 97 agents en position d'activité au 31 décembre 2025

> En moyenne, 48 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 100 % sont fonctionnaires*
- 86 % sont en catégorie C*

- 17 437 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION
7 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

DÉPENSES
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **23 753 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

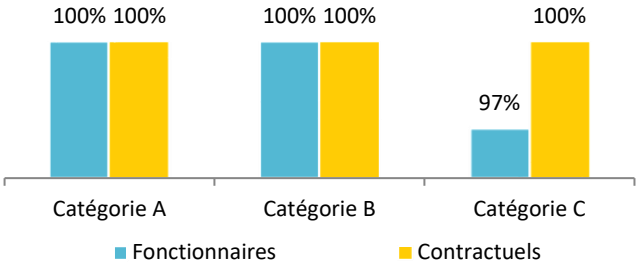
Dernière mise à jour : 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20261019-2026_57-DE

Formation

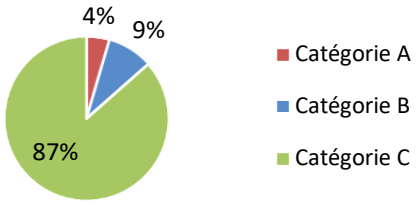
En 2025, 98,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2025



423 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2025

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 4,8 jours par agent

48 471 € ont été consacrés à la formation en 2025

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	43 %
Autres organismes	57 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	31%
Autres organismes	69%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**540 €**	**11 453 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**180 €**	**327 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

Relations sociales

Jours de grève

13 jours de grève recensés en 2025

Comité Social Territorial

4 réunions en 2025 dans la collectivité
2 réunions de la F3SCT

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20261019-2026_57-DE

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2024

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2025
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2025
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2024

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2025 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours…)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2025. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2025 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2026 *Version 1*

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20261019-2026_57-DE